

Examen pré-opératoire

Pourquoi demandons-nous un examen pré-opératoire ?

Votre sécurité est notre priorité! Toutes les **interventions** de chirurgie plastique comportent **un risque opératoire**. Ni médecin, ni établissement de santé ne sont en mesure de garantir **le déroulement d'une opération et le traitement sans problèmes**. Les risques liés aux interventions individuelles sont toujours **généralement chirurgicaux** (hémorragie, infections, cicatrices,...), **les risques** liés à une forme d'**anesthésie** et **les risques spécifiques** relatifs à une opération concrète. **Pour minimiser les risques**, il est nécessaire que le chirurgien soit bien familiarisé avec votre état de santé. Dans ce but, il faut subir certains **examens pré-opératoires**.

Quand se procurer l'examen pré-opératoire ?

Les résultats de l'examen pré-opératoire **ne doivent pas être antérieurs de plus de 14 jours à la date de la réalisation de l'intervention**. Nous recommandons toujours de se procurer à temps l'examen pré-opératoire. Il vous faut penser que votre généraliste peut être en vacances, et vous devriez donc convenir d'un rendez-vous en temps utile.

Où se procurer l'examen pré-opératoire ?

La meilleure option est de subir l'examen pré-opératoire interne **chez votre généraliste** qui possède des connaissances détaillées sur votre état de santé à long terme. Il s'agit aussi habituellement de l'option la moins coûteuse.

velmi dobře stylisticky, věčně také